

REPUBLIQUE FRANCAISE (Département des Hautes-Alpes)

DELIBERATION**SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
DU GUILLESTROIS, DU QUEYRAS ET DE L'ARGENTIEROIS**

L'an deux mille vingt-trois, le deux octobre à dix-huit heures, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères du Guillestrois, du Queyras et de l'Argentierois, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Anne CHOUVET.

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Syndical : 10

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 6

Présents :

Anne CHOUVET

Martin FAURE

Alice PRUD'HOMME

Marie BAILLARD

Christine PROTEVIN

Isabelle HAUBER-IMBERT

Délibération n°2023-12
Décision modificative budgétaire N°1


Considérant, la participation du SMITOMGA au programme « Fond verts », il est nécessaire d'ajuster les crédits prévus afin de procéder à la commande de composteurs grutables d'un montant de 16 000€ en investissement pour l'année 2023.

Pour cela, une contribution de 5 334€ (article 70848) est demandée aux collectivités adhérentes venant compléter les produits issus des programmes de subventions de 4 400,00 € et 6 266,00 € inscrits en recettes d'Investissement. Un virement de la section fonctionnement est donc nécessaire.

Considérant, que la refacturation du personnel mis à disposition par la CCGQ vers le SMITOMGA n'a pas été inscrite au budget 2023 ; un montant de 36 284,85 € issu du chapitre 011 doit être réaffecté au chapitre 65. La somme de 28 793.96€ provenant des articles 6215, 617 et 611 en frais d'exploitation permet de pallier à ce manquement ainsi que la mise à disposition d'un budget initialement dédié à l'installation de poteaux signalétiques de 7 940€ en 611 au service compcoll dont la réalisation ne sera pas effectuée cette année.

Aussi, il convient de prendre la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-611 : Contrats de prestations de services	12 390.89 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-617 : Etudes et recherches	17 193.96 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	29 584.85 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6215 : Personnel affecté par la collectivité de rattachement	6 700.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	6 700.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	5 334.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	5 334.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65548 : Autres contributions	0.00 €	36 284.85 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	36 284.85 €	0.00 €	0.00 €
R-70878 : par d'autres redevables	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 334.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 334.00 €

Total FONCTIONNEMENT	36 284.85 €	41 618.85 €	0.00 €	5 334.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €		5 334.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €		5 334.00 €
R-1312-17 : FONDS VERT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 400.00 €
R-1318-17 : FONDS VERT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 266.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 666.00 €
D-2315-17 : FONDS VERT	0.00 €	16 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	16 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	16 000.00 €	0.00 €	16 000.00 €
Total Général	21 334.00 €			21 334.00 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'AUTORISER** la présidente à effectuer la décision modificative indiquée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La Présidente,
Anne CHOUVET

